IPCF et l'Extranet

L'I.P.C.F. utilise actuellement l'internet dans toute une série de domaines. Le portail Extranet de l'I.P.C.F. rassemble les applications internet qui sont uniquement accessibles aux personnes disposant d'un enregistrement valable pour le portail (membres de l'Institut, maîtres de stage, …). En voici l'adresse générale : http://www.ipcf.be/ipc/xpmenu.asp

1 De quoi ai-je besoin pour me connecter ?

Pour pouvoir se connecter au portail Extranet de l'I.P.C.F., **il faut être en possession d'un identifiant et d'une clé secrète.** Si vous ne possédez pas encore de clé secrète, vous recevrez un pincode de l'Institut (une clé temporaire) pour mettre cette clé secrète en service.

Deux situations peuvent se présenter :

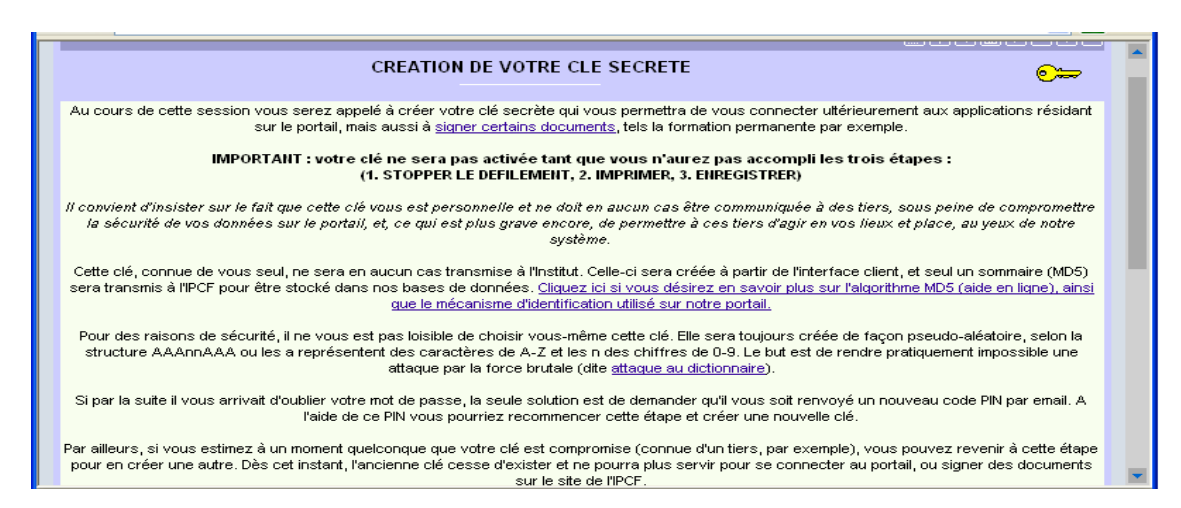
1.1 Votre adresse courriel est déjà connue de l'Institut

En principe, dans les huit jours de votre inscription sur la liste des stagiaires de l'Institut, vous recevrez un courriel avec votre identifiant et un code pin, ainsi qu'un lien vers le portail Extranet.

1.1.1 Connection avec le code pin

Le code pin que vous recevez ne peut être employé que pour la première connection au portail. Ce code pin permettra seulement de mettre votre clé secrète en activité. Après la mise en service de cette dernière, le code pin n'est plus d'aucune utilité.

Après avoir cliqué sur le lien (dans le courriel), il vous sera demandé d'abord d'accepter les conditions générales d'utilisation (cliquez OK) et vous parviendrez ensuite à l'écran suivant (fig.1.) :



CREATION DE VOTRE CLE SECRETE

Au cours de cette session vous serez appelé à créer votre clé secrète qui vous permettra de vous connecter ultérieurement aux applications résidant sur le portail, mais aussi à signer certains documents, tels la formation permanente par exemple.

IMPORTANT : votre clé ne sera pas activée tant que vous n'aurez pas accompli les trois étapes : (1. STOPPER LE DEFILEMENT, 2. IMPRIMER, 3. ENREGISTRER)

Il convient d'insister sur le fait que cette clé vous est personnelle et ne doit en aucun cas être communiquée à des tiers, sous peine de compromettre la sécurité de vos données sur le portail, et, ce qui est plus grave encore, de permettre à ces tiers d'agir en vos lieux et place, au yeux de notre système.

Cette clé, connue de vous seul, ne sera en aucun cas transmise à l'Institut. Celle-ci sera créée à partir de l'interface client, et seul un sommaire (MD5) sera transmis à l'IPCF pour être stocké dans nos bases de données. Cliquez ici si vous désirez en savoir plus sur l'algorithme MD5 (aide en ligne), ainsi que le mécanisme d'identification utilisé sur notre portail.

Pour des raisons de sécurité, il ne vous est pas loisible de choisir vous-même cette clé. Elle sera toujours créée de façon pseudo-aléatoire, selon la structure AAAnnAAA ou les a représentent des caractères de A-Z et les n des chiffres de 0-9. Le but est de rendre pratiquement impossible une attaque par la force brutale (dite attaque au dictionnaire).

Si par la suite il vous arrivait d'oublier votre mot de passe, la seule solution est de demander qu'il vous soit renvoyé un nouveau code PIN par email. A l'aide de ce PIN vous pourriez recommencer cette étape et créer une nouvelle clé.

Par ailleurs, si vous estimez à un moment quelconque que votre clé est compromise (connue d'un tiers, par exemple), vous pouvez revenir à cette étape pour en créer une autre. Dès cet instant, l'ancienne clé cesse d'exister et ne pourra plus servir pour se connecter au portail, ou signer des documents sur le site de l'IPCF.

Figure 1 : Mise en service de la clé secrète

Les trois étapes (trois boutons sur lesquels il faut cliquer) se déroulent selon l'ordre suivant :

- Arrêter le compteur
- Imprimer [bien que recommandé, ceci n'est pas obligatoire]
- Enregistrer

La clé secrète est mise en service sur l'ordinateur de l'utilisateur et est cryptée d'une façon irréversible lors de l'envoi. Il y a donc la certitude que la clé secrète n'est connue que de l'utilisateur.

A la fin de cette étape, **vous devrez à nouveau vous connecter au portail avec, cette fois-ci, la clé secrète comme mot de passe** (le nom d'utilisateur reste inchangé à ce stade).

Sur l'écran « login », il vous sera demandé de compléter l'identifiant et la clé secrète (dans le champ "mot de passe").

Figure 2 : login

Cliquez ensuite sur "LOGIN" pour revenir au menu principal du portail. Ce menu principal comprend un espace de travail avec toute une série d'icônes (applications).

Nous vous conseillons d'aller d'abord sur la rubrique "documents".

Figure 3 : espace de travail du portail

Sous la rubrique "cahier de stage", vous trouverez le "mode d'emploi du cahier de stage électronique". Nous vous recommandons de l'imprimer avant de commencer à compléter le cahier de stage électronique.

Sous la rubrique "documents/stage", vous trouverez une série de documents tels que le Vademecum du stage, le Règlement de stage, le Code de déontologie, le Règlement de l'examen, le calendrier des séminaires obligatoires pour les stagiaires, etc.

1.2 Votre adresse courriel n'est pas encore connue par l'Institut

Dès que vous aurez une adresse courriel, nous vous prions d'envoyer un courriel à pincode@ipcf.be. avec mention de votre numéro de stagiaire ou de membre, nom et prénom ainsi qu'une demande d'envoi de code pin.

Après réception du code pin, vous pouvez mettre en service la clé secrète (voir 1.1.) et avoir ainsi accès aux différentes applications.